

Conférence du désarmement

9 septembre 2013

Français

Original: anglais

Bangladesh au nom des États membres du Groupe des 21

Document de travail

Méthode de travail de la Conférence du désarmement et revitalisation

1. Le Groupe des 21 tient à insister, une fois de plus, sur le fait que la Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement en vertu d'un mandat que l'Assemblée générale des Nations Unies lui a confié lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement (SSOD-I), et il souligne combien il est important de la conserver en renforçant sa nature, son rôle et son objet. Nous devons souligner la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer et revitaliser la Conférence du désarmement et préserver sa crédibilité grâce à la reprise de ses travaux de fond et notamment des négociations sur le désarmement nucléaire.

2. Selon l'écrasante majorité à la fois de la communauté internationale et des membres de la Conférence, il faut maintenir au plus haut rang de priorité le désarmement nucléaire et l'élimination complète des armes nucléaires. Le Groupe des 21 réaffirme sa vive préoccupation face au danger que présentent pour la survie de l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe fait remarquer avec insistance l'urgente nécessité d'engager sans attendre, à la Conférence du désarmement, des négociations sur le désarmement nucléaire. La priorité absolue devrait être d'engager, au sein de la Conférence du désarmement, des négociations sur un programme graduel d'élimination complète des armes nucléaires, y compris sur une convention relative aux armes nucléaires interdisant la possession, la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'emploi d'armes nucléaires, afin de parvenir à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable de ces armes, suivant un calendrier précis.

3. Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, et se déclare déterminé à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe clef des négociations dans ces domaines. Le Groupe se félicite de la convocation, le 26 septembre 2013 à New York, d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies qui sera consacrée au désarmement nucléaire à titre de contribution concrète à la réalisation de cet objectif. Le Groupe encourage tous les États à participer activement et au plus haut niveau à cette importante réunion.

4. Le Groupe réaffirme l'importance du mécanisme multilatéral de désarmement. Il prend note des travaux en cours du Groupe de travail à composition non limitée que l'Assemblée générale des Nations Unies a chargé «d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires» et espère qu'il contribuera à la tenue de négociations sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement.
5. Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. En attendant l'élimination complète de ces armes nucléaires, le Groupe réaffirme l'urgente nécessité de conclure à titre hautement prioritaire un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant pour garantir efficacement les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes. Le Groupe se déclare préoccupé par le fait qu'en dépit de l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires et des demandes que les États non dotés formulent depuis longtemps pour recevoir de telles garanties juridiquement contraignantes, aucun progrès tangible n'a été accompli à cet égard. Il est encore plus préoccupant de constater que des États non dotés ont implicitement ou explicitement fait l'objet de menaces nucléaires de la part de certains États dotés qui contrevenaient ainsi à leurs obligations découlant de la Charte des Nations Unies.
6. Le Groupe des 21 regrette donc que la Conférence ne soit pas parvenue à entreprendre des travaux de fond sur les points inscrits à son ordre du jour. Il prend note de tous les efforts qui ont été faits pour parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence, y compris le programme de travail qui a été adopté le 29 mai 2009, mais n'a pas été adopté, et de tous les efforts et propositions qui ont été faits par la suite en matière de programme de travail, notamment les programmes qui ont été présentés le 14 mars 2012 et le 11 février 2013, mais qui n'ont pas été adoptés.
7. Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est urgent que la Conférence du désarmement adopte et exécute un programme de travail équilibré et complet sur la base de son ordre du jour, tout en tenant compte des intérêts de tous les États en matière de sécurité et en traitant, notamment, des questions centrales, dont le désarmement nucléaire, dans le respect de son Règlement intérieur.
8. Le Groupe considère par ailleurs que, pour soutenir les travaux des organes de l'ONU chargés des questions de désarmement, il faut créer un environnement politique favorable qui tienne compte des intérêts collectifs de tous les États en matière de sécurité.
9. Le Groupe est profondément préoccupé par l'absence persistante de consensus, au sein du mécanisme de désarmement, sur l'application du programme multilatéral de désarmement, tout particulièrement en ce qui concerne le respect, à titre de priorité absolue, des engagements pris en matière de désarmement nucléaire, mais il réaffirme son appui à la convocation dans de brefs délais d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV) et regrette vivement que cette convocation n'ait pas encore eu lieu.
10. Le Groupe des 21 réaffirme l'importance de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et regrette vivement les retards dans l'adoption de mesures concrètes à cette fin.
11. Le Groupe des 21 est conscient qu'il est important de poursuivre les consultations sur la question de l'éventuel élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.
12. La Conférence étant, par nature, une instance de négociation, le Groupe des 21 continue aussi d'appuyer le renforcement de la coopération de la Conférence du

désarmement avec la société civile dans le domaine du désarmement, tout particulièrement du désarmement nucléaire.

13. Le Groupe des 21 est conscient de la nécessité permanente pour les Nations Unies de disposer de capacités d'effectuer des recherches de manière indépendante, impartiale et objective sur les questions de désarmement, la priorité étant donnée au désarmement nucléaire. À cet égard, il considère que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) devrait donner la pleine mesure de ses capacités, surtout parce qu'il est le fruit de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement (SSOD-I). Il est important de maintenir l'autonomie et l'impartialité de l'UNIDIR dans l'exécution de ses fonctions consistant à effectuer des recherches approfondies et à long terme sur les questions de désarmement.
